

6952/23 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 05 juin 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 05 juin 2023

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Accord entre l'Union européenne et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie relatif à l'installation et au fonctionnement de la Cellule de Conseil et de Coordination Régionale de l'Union européenne déployée à Nouakchott en vue d'appuyer les structures du G5 Sahel

E 17815

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**